|90

la mantesada

MAGAZINE MUNICIPAL DE LA FARE LES OLIVIERS - AVRIL 2022

PAGE 10
La colline, un espace naturel à protéger

PAGE 22
Après la rénovation de la chapelle Sainte-Rosalie, un coup de neuf pour l'église Saint Sauveur !

Notre village ne mérite pas ça !

Le ras-le-bol face aux dépôts sauvages !

PAGE 18

LA FARE LES OLIVIERS

DÉCOUVERTE

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - Directeur de la publication : Olivier Guirou - Comité de rédaction : Service communication - Photos : Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, Artcom - Conception et direction artistique : Artcom - Impression : Imprimerie Masson - Dépôt légal : Juin 2013 - Tirage : 4.200 exemplaires - Avril 2022 - N°90

Chers Farenques, chers Farencs,

Il serait difficile en ce début de mois d'avril de rédiger cet éditorial sans évoquer la guerre en Ukraine. On pensait que les sacrifices des générations précédentes nous avaient assuré une paix durable, mais une fois de plus, nous sommes confrontés aux horreurs de la guerre, à l'invasion d'un pays souverain par un autre état du continent européen.

Plongé dans des heures sombres de son Histoire, nous tentons d'aider le peuple ukrainien avec les moyens à notre disposition car nous sommes tous affectés par le drame humanitaire qui se joue sous nos yeux.

Au mois de mars, les Farencs ont de nouveau montré la générosité qui les caractérise en participant massivement à la collecte de dons. Je tenais à vous remercier ainsi que les agents du CCAS qui ont fait un énorme travail de tri et de préparation de colis, sans oublier les services techniques qui ont acheminé les dons à Salon de Provence. Cet élan de solidarité a mobilisé l'ensemble du Pays Salonais et donnera, nous l'espérons, un peu de réconfort aux familles de réfugiés dans les semaines à venir.

C'est dans ce contexte si particulier, où c'est la démocratie elle-même qui est menacée, que nous sommes appelés aux urnes lors des élections présidentielles ce mois-ci, suivies des élections législatives en juin. Malgré la forte abstention annoncée, je tenais à souligner l'importance de ce geste citoyen et ses conséquences au niveau local. C'est en glissant un bulletin de vote dans l'urne que nous pouvons faire entendre notre voix et nous protéger des extrêmes. Ne pas voter, c'est laisser les autres décider pour nous.

Je n'ai de cesse de répéter que depuis quelques années, les collectivités territoriales ont subi de plein fouet les baisses drastiques des dotations décidées par les gouvernements successifs ainsi que la mise en place de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui, au lieu de générer des économies, a créé des circuits administratifs insondables, une structure incapable d'assumer ses compétences, un monstre qui engloutit les ressources des communes, les privant des moyens d'investir dans l'avenir du territoire.

En avril, nous avons voté le budget 2022. La baisse des dotations, les conséquences de la crise sanitaire, la hausse des prix de l'énergie et des coûts de construction rendent cet exercice de plus en plus difficile. Néanmoins, grâce aux efforts des services municipaux, nous maintenons le cap et notre situation budgétaire est saine, même si nous devrons rester vigilants à cause d'un contexte mondial incertain.

Pour terminer sur une note plus positive, je tenais à saluer Silvia Barata qui a souhaité quitter son poste d'adjointe au mois de mars après 14 ans passés au service des Farencs. Silvia est à mes côtés depuis 2008 et elle a accompli de très belles choses en tant qu'adjointe déléguée à l'action sociale et à l'emploi. Nous lui devons par exemple la création de l'Epicerie du Cœur ou encore des Jardins Alexis, 2 projets dont je suis particulièrement fier et qui ont inspiré de nombreuses communes depuis.

Je la remercie au nom de tous les Farencs pour son travail et sa bienveillance. Elle continuera de siéger en tant que conseillère municipale déléguée à l'emploi et à l'état civil et sa relève en tant qu'adjointe déléguée à l'action sociale sera assurée par Carine Weckerlin qui, j'en suis sûr, saura poursuivre le travail de Silvia tout en y apportant sa touche personnelle.

Maire de La Fare-les-Oliviers
1er vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

LA FARE LES OLIVIERS

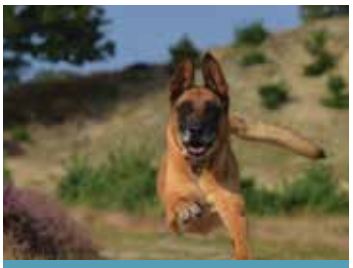

Vivre

10 La colline, un espace naturel à protéger

12 Une matinée consacrée au devoir de mémoire

Sortir, bouger, découvrir

14 Troc aux plantes

15 Challenge photo de la bibliothèque

Village en action

18 Le ras-le-bol face aux dépôts sauvages

20 Obligations légales de débroussaillement

22 Rénovation église Saint Sauveur

S'informer

23 Le Pavillon de Forbin

24 Infos pratiques diverses

32 Agenda

EN BREF

Concert de Noël de l'EMMAD

Le 12 décembre, quelques élèves de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse Pierre Barbizet ont donné leur traditionnel concert de Noël. Ensembles, solistes et chorales ont résonné dans l'église le temps d'une soirée très appréciée par les spectateurs.

Le Noël des enfants du CCAS

Pendant la semaine du 13 au 17 décembre, les agents du CCAS ont joué les Mères Noël.
Une trentaine de familles a été invitée dans les locaux du CCAS pour que les enfants puissent choisir plusieurs cadeaux : peluches, jeux, figurines, vêtements. De quoi égayer la fin de l'année et ajouter quelques paillettes à la magie de Noël.

685
sapins

Opération donnez une seconde vie à vos sapins

Cette année, pas moins de 685 sapins ont été collectés par le service des espaces verts. Vous avez été nombreux à porter vos sapins dans l'un des 5 points de collecte, optant pour un geste à la fois utile et écologique.
Après avoir été broyés sur place, les copeaux ont été transportés en colline et seront utilisés comme paillage qui favorise la respiration du sol, limite l'évaporation de l'eau et la pousse des mauvaises herbes dans le verger communal.

La belle générosité des farencs

Vous étiez nombreux à répondre à l'appel aux dons pour l'Ukraine au mois de mars. Grâce à la générosité des Farencs, 4 camions de dons (denrées alimentaires, médicaments, vêtements, produits d'hygiène …) sont partis de La Fare les Oliviers pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens.

Les agents du CCAS ont fait un énorme travail de tri et d'emballage par catégorie de produit. Ensuite, les services techniques ont acheminé la collecte à Salon de Provence où ce sont 70 tonnes de dons qui ont été inventoriés, étiquetés et mis sur palettes avant d'être transportés à la frontière polono-ukrainienne. **Un grand merci à tous !**

Affaires militaires

Cérémonie du 19 mars

La Fare les Oliviers a rendu hommage à l'ensemble des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc en présence de Monsieur le Maire Olivier Guirou, d'Yves Lombardo, adjoint délégué à la sécurité et aux affaires militaires, des membres du conseil municipal, de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, du Souvenir Français, de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que des autorités militaires et civiles.

Chantier d'insertion

Chaque année, la commune assure une partie de l'entretien du canal de l'ASA par le biais d'une convention de partenariat signée avec l'association syndicale chargée de la gestion de l'ouvrage.

Cette année, après le passage du service nettoiement pour débroussailler les abords, la commune a fait appel à l'association d'insertion IE 13 pour évacuer les limons et graviers déposés au fond. L'équipe qui a réalisé les travaux était constituée de personnes en contrat aidé.

L'association leur offre un cadre de travail et une formation pour les remettre sur le chemin de l'emploi. Voilà une action qui allie utilité sociale et environnementale !

Le retour des randos orientation farenques

Fin mars, les Randos Orientation Farenques ont fait leur grand retour après 2 ans d'absence.

250 participants se sont lancés à la recherche des balises en colline.

Et pour les retardataires qui avaient du mal à se lever après le changement d'heure, les parcours restent en accès libre pendant quelques semaines encore.

Renseignements :
slaurent@lafarelesoliviers.fr

EN BREF

Un “ blind date ” avec un livre

En février, l’équipe de la bibliothèque avait décidé de surprendre ses lecteurs. A la manière des “blind date” où l’on a rendez-vous avec une personne inconnue, ils avaient rendez-vous avec un livre surprise ! Devant le succès rencontré, nul doute que cette animation sera reconduite.

Changement de registre en mars à l’occasion de la journée internationale des femmes. Par l’intermédiaire d’une exposition et d’un jeu, un hommage a été rendu à toutes celles qui ont dédié leur vie à la découverte et ont mis au point des inventions bouleversant le monde ou notre quotidien ; mais dont l’importance a été minimisée voire négligée tout au long de l’histoire.

Les 100 jours de l’école Paul Doumer

Jeudi 7 avril était un jour particulier pour les écoliers de l’école provisoire Paul Doumer car il marquait le centième jour de classe. Cette journée a été l’occasion de faire la fête avec défis de mathématiques et de français par équipes, affiches constituées de cent jolis mots….et d’autres petites surprises. L’après-midi, les déguisements étaient de mise jusqu’à parfois ne plus savoir qui était qui ! Le jeune maitre des CE2 a offert aux classes participantes un sympathique spectacle de jonglerie…sans se brûler avec les torches. Les parents avaient aussi apporté leur contribution pour finir cette journée par un goûter et un lancer de confettis, le tout sur une musique carnavalesque.

Eva Lopez

Championne en herbe de kick-boxing

On dit toujours qu’il faut se méfier des apparences. Et Eva Lopez en est le parfait exemple ! Sous ses allures de jeune fille timide et discrète se cache une championne sportive en herbe qui engrange les médailles dans une discipline très exigeante, la boxe !

A 13 ans, elle a déjà un palmarès prometteur : sacrée double championne de PACA lors des championnats de « *Kick Light* » et de « *K1* » (kickboxing) elle disputera les championnats de France au mois d’avril à la Halle Georges Carpentier à Paris.

Eva a commencé la boxe en CM1. Elle s’est entraînée pendant 4 ans à La Fare les Oliviers avant de rejoindre le club de Pélissanne pour se consacrer à la compétition.

Quand on lui demande « *Pourquoi la boxe ?* », elle n’hésite pas une seconde. « *Ça me permet de me défouler en faisant un sport qui me plaît ! Mon grand-père aimait la boxe, alors j’avais envie d’essayer* ». De combat en combat, son entourage la motive « *Tout le monde m’encourage, alors ça me pousse à aller plus loin. Je suis la plus jeune du club, alors tout le monde me soutient* ». A Pélissanne, elle s’entraîne avec les plus grands, en âge et en taille, une excellente préparation pour ses combats !

Lors de championnats de France en avril, Eva affrontera les champions régionaux des 4 coins de la France. Elle sera entourée de son coach Jérôme Condé et de sa famille, très fière d’elle. On croise les doigts pour qu’elle puisse ramener une nouvelle médaille à la maison !

Un duo farenc-toulousain

remporte le Dakar Classic 2022

Lorsque le pilote toulousain Serge Mogno a appelé son ami farenc Florent Druhlon pour lui proposer de participer au Dakar Classic, ce dernier n'a pas hésité une seconde. « *On avait tous les 2 la même idée en tête – faire le Dakar Classic ensemble* ». Le Team FSO (Florent Serge Organisation) est donc né et s'est lancé dans cette aventure mythique dont l'édition 2022 s'est déroulée en Arabie Saoudite.

Il faut dire que le duo se connaissait bien car ils se sont rencontrés en 2005 lorsqu'ils travaillaient tous les 2 pour une société farenque. « *C'est lui qui m'a fait découvrir le raid 4x4* » explique Florent. Au fil du temps et des échanges, l'envie de concourir ensemble est devenue une évidence.

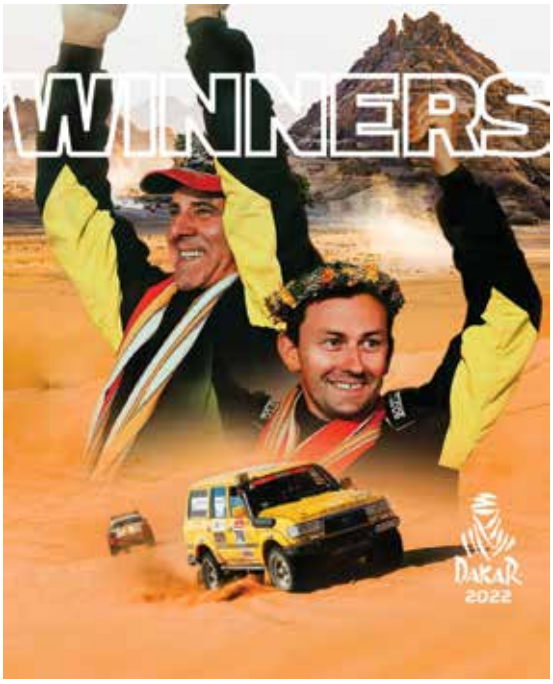

Depuis l'année dernière, le Dakar Classic accueille les 4x4 et buggys de course des années '80 et '90 et connaît un véritable succès.
142 véhicules étaient au départ cette année, dont la Toyota HDJ 80 du Team FSO avec Serge au volant et Florent en co-pilote.

Pour ce dernier, la clé de leur réussite était avant tout une confiance mutuelle – chacun était dans son rôle, sans remettre en question les actions de son partenaire. « *C'était une première participation et partager la victoire avec Serge, c'était une belle performance collective. C'est la récompense d'une année de travail* ».

Florent pointe également la fiabilité de leur véhicule, qui n'a subi aucune panne importante, ainsi que les talents de pilote de son partenaire. Même s'il ne s'en vante pas lui-même, ses exploits en tant que copilote ont sûrement fait la différence aussi. Sans camion d'assistance, ils étaient seuls à s'occuper de leur véhicule tous les soirs alors que d'autres passaient la main aux mécaniciens de leur équipe.

« *C'était une course parfaite* » explique Florent car après avoir pris la tête à mi-parcours, ils avaient « *tout à perdre* » tous les jours. Cependant, grâce à 12 mois de préparation intensive, ils étaient prêts mécaniquement et physiquement et ont franchi la ligne d'arrivée avec 203 points d'avance sur la deuxième équipe (une équipe française sur Mercedes).

Florent n'écarte pas une nouvelle participation dans la même catégorie, voire dans le Dakar course si le budget le permet un jour. Même s'il redoute une certaine déception après une première participation aussi parfaite, Serge y travaille déjà, convaincu qu'ils peuvent améliorer encore leurs performances !

Soirées culturelles de l'OMC

17 décembre
Ensemble Giocoso

14 janvier
« *Photographe en Liberté* »
One-man show de Loïc Bartolini

25 mars
« *Aime-moi … si tu peux !* »

25 février
Triwap

Multi-accueil Les Péquelets
Lieu de vie et d'épanouissement !

Comme l'ensemble des structures accueillant de jeunes enfants, les 2 dernières années n'ont pas été de tout repos pour le personnel du Multi-accueil les Péquelets. Même si les différents protocoles ont contraint la structure à éloigner les parents avec notamment la suppression des moments festifs, le personnel a su rebondir et se réinventer pour faire en sorte que les « Péquelets » (NDLR « petits » en provençal) continuent de s'épanouir et soient préservés de l'anxiété sanitaire.

Des ateliers aux petits oignons et une communication facilitée par la gestuelle

C'est notamment à travers les divers ateliers et une communication bienveillante que l'équipe a pu garder un environnement chaleureux tout au long de cette période si particulière.

Depuis 2017, l'ensemble des enfants sont initiés à la communication gestuelle, un mode de communication qui associe le geste à la parole et qui permet d'éviter les incompréhensions et les frustrations. C'est dans les sections des plus petits, les Bambini et les Bébés, que cette méthode prend tout son sens car chez l'enfant, les gestes précèdent la parole. L'équipe des Péquelets signe les mots principaux des phrases et enrichit le vocabulaire à travers les comptines. Ainsi les enfants apprennent à exprimer leurs besoins et leurs émotions, tout en s'amusant.

Les niños participent chaque semaine à un atelier sensoriel axé sur la lumière. Ils sont plongés dans un univers multicolore rempli de jolies couleurs et formes. Ils apprennent également à reconnaître et à gérer leurs émotions à travers un atelier d'histoires. La découverte du corps passe par la musique, atelier pendant lequel les enfants font de l'éveil musical avec des grelots, des maracas et des instruments en bois.

Les grands, quant à eux, attendent avec impatience l'atelier « boîtes » qui, une fois ouvertes (et chaque boîte a son propre mécanisme !), dévoilent de jolis objets insolites. Le jeu du parachute (une toile colorée) leur permet de travailler la motricité et les couleurs en suivant les consignes données en fonction du type de musique. Pendant l'atelier danse, ils s'amusent à faire le petit train, marcher en rond ou trottiner selon le rythme de la musique.

Une fin d'année festive

Les enfants travaillent d'ores et déjà sur un projet de spectacle de fin d'année. Chaque section pourra se produire devant les copains, créant ainsi un moment de partage et de fête avant les vacances d'été. L'équipe espère pouvoir convier les parents à l'apéritif de clôture, à condition que les conditions sanitaires et le protocole le permettent.

Aussi, au vu du succès de l'année dernière, la ferme pédagogique itinérante sera également de retour au mois de juin pour que les Péquelets puissent aller à la rencontre des animaux de la ferme. Cette animation sera l'occasion pour les enfants d'apprivoiser des animaux qu'ils ne côtoient pas tous les jours.

La colline, un espace naturel à protéger

Les beaux jours arrivent et la colline de La Fare les Oliviers est un espace naturel apprécié de tous. Nous sommes nombreux à nous y rendre pour pratiquer un sport, nous promener, profiter des sites d'escalade … Pourtant, quelques règles simples s'imposent afin de respecter la flore et la faune ainsi que le travail de préservation réalisé par les professionnels de la forêt.

BIEN SURVEILLER NOS AMIS À 4 PATTES

En colline, la tentation de libérer votre chien est grande pour qu'il puisse profiter de cet espace de liberté. Cependant, nos amis à 4 pattes peuvent perturber la faune sauvage, notamment en période de reproduction et de naissances. Voici ce que dit la règlementation :

• Entre **le 15 avril et le 30 juin** (période de reproduction et de naissances) votre chien est **obligatoirement en laisse**.
Ce n'est pas une simple recommandation, mais **une obligation**.

• En dehors de la période de printemps : votre chien doit rester **sous votre contrôle direct et à proximité des sentiers***. Il ne doit en aucun cas faire action de chasse (flairer dans les buissons…).

Par ailleurs, chaque année, la colline accueille un troupeau de moutons à partir du mois de mai. Les chiens de berger peuvent considérer votre chien comme une menace s'il n'est pas en laisse. Le respect de cette règle de bonne conduite permet de diminuer les risques d'agression tout en respectant le travail du « patou » au sein de son troupeau.

**Il existe une promenade pour chiens entre la maison des jeunes et le cimetière colline. En dehors de la période de reproduction et de naissances, vous pouvez libérer votre chien dans cette zone.*

PIÉTONS, COUREURS ET VTT – ATTENTION OU VOUS METTEZ LES PIEDS / PNEUS !

En sortant des sentiers, le passage des promeneurs et des VTT détériore la végétation, accélère l'érosion des sols et dérange les animaux de la colline. **Restez sur les chemins** pour assurer votre sécurité et protéger la colline.

Certaines parcelles en colline sont privées ou exploitées (champs cultivés, oliveraies, ruchers) et doivent être préservées de tout passage. Merci de respecter la signalisation.

Et n'oubliez pas, en colline comme sur la voie publique, les cyclistes doivent maîtriser leur vitesse et laisser la priorité aux piétons.

VÉHICULES À MOTEUR INTERDITS EN TOUTE PÉRIODE

Quads, motos, 4x4 … **tous les véhicules à moteur sont interdits en colline**, sauf dérogation municipale, engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt. Les nuisances sont nombreuses : pollution, risque incendie, érosion des sols, dérangement de la faune.

Lorsque vous vous garez sur les parkings en bordure de colline, veillez à laisser l'accès aux barrières libre pour les véhicules de secours.

UN ACCES RÉGLEMENTÉ À COMPTER DU 1ER JUIN

En raison du risque incendie, du 1er juin au 30 septembre et même parfois en dehors de cette période, l'accès en colline est restreint en fonction des conditions météorologiques. Il existe 4 niveaux de danger :

Niveau de danger	Accès
Vert	Accès autorisé / travaux autorisés avec dispositif de prévention
Jaune	Accès autorisé / travaux réglementés de 5h à 13h
Orange	Accès autorisé / travaux interdits
Rouge	Accès interdit / travaux interdits

Avant de partir en promenade, ayez le bon réflexe et vérifiez le niveau de danger. Ces niveaux sont déterminés quotidiennement et peuvent être consultés :

- Sur la signalisation affichée sur les barrières DFCI mise à jour quotidiennement par la Réserve Communale de Sécurité Civile
- Sur le site internet de la Préfecture.
- Sur le serveur vocal Bouches du Rhône Tourisme : 0811 20 13 13 (0,03 /minute)
- Via l'application MyProvence Balade

Des gardes particuliers veillent aux bons comportements en colline

Vous les avez peut-être déjà croisés ? En complément des agents ONF, La Fare les Oliviers compte désormais 2 gardes particuliers, dotés d'un pouvoir de police et chargés de veiller au respect de la règlementation et à la protection de la colline. Ils travaillent en collaboration avec la Réserve Communale de Sécurité Civile et en lien avec la Police Municipale et la Gendarmerie. Ils mènent une importante mission de prévention et d'éducation auprès des utilisateurs de la colline.

Une matinée consacrée au devoir de mémoire

#Pour ne jamais oublier

Au mois de mars, 3 classes du collège Louis Leprince Ringuet ont pu assister à un après-midi sur le thème de la Seconde Guerre Mondiale, la déportation et l'exode de Normandie. L'objectif était d'apporter une aide aux élèves qui participent cette année au « *Concours National de la Déportation et de la Résistance* ».

L'initiative a été menée par le service des affaires militaires, le président du Concours National de la Déportation et de la Résistance, Monsieur Baux ainsi que les professeurs d'histoire-géographie du collège.
Les élèves ont pu visiter une exposition organisée par Patrick Troisi, Henri Deluis, 2 bénévoles farencs passionnés d'histoire, assistés par Irène Roubi, présidente du Souvenir Français de Lamanon et d'Eyguières en partenariat avec la bibliothèque municipale : affiches, tracts, médailles, objets de la vie quotidienne et livres sur cette période d'histoire ainsi qu'une voiture d'époque garée devant la bibliothèque.

Ils ont également eu le privilège d'écouter les témoignages très émouvants d'Albert Barbouth, 89 ans, enfant juif caché, rescapé de la Shoah et de Françoise Nègre-Doeuvre, 84 ans, qui a raconté sa vie en Normandie pendant le débarquement des Alliés et l'exode.

Albert a témoigné de son départ de Paris en juin 1941 lors des premières rafles pour vivre « *caché* » dans une famille dans la Nièvre. Lorsque sa mère et son petit frère sont arrêtés à Paris en mars 1944, ils sont envoyés à Drancy et les Gendarmes partent à la recherche d'Albert et son frère dans la Nièvre avant de les transférer à Drancy également. La famille y reste moins d'un mois et, grâce à ses origines turques, elle se retrouve dans un train de voyageurs à destination de la Turquie qui avait exigé que le régime Nazi lui renvoie ses ressortissants.

Albert reste marqué par tout ce qu'il a pu voir au cours de son périple. L'image d'une petite fille à qui on venait d'arracher les boucles d'oreille à Drancy est resté gravée à tout jamais dans sa mémoire : « *J'ai l'image de cette fille parce qu'elle est sortie de la baraque de fouille avec le visage en sang. C'est la première chose que j'ai vue en y arrivant* ».

Françoise, quant à elle, a raconté le débarquement des Alliés et l'exode des habitants de la Normandie. Ses réactions, à travers les yeux d'une jeune fille de 6 ans, font tantôt sourire tantôt pleurer. Elle a relaté les premières nuits après le débarquement, cachée avec sa famille dans la cave des voisins pendant les bombardements.

« *Une nuit, je me suis mise à pleurer parce que j'étais sur les genoux de ma grande tante et elle m'a dit 'Françoise, pourquoi tu pleures ? Il n'y a pas de danger'. Et j'ai répondu, 'je n'ai pas peur, mais je voulais mourir dans les bras de ma maman'* ».

Ensuite, elle a vécu l'exode et, dans sa fuite, les horreurs de la guerre. C'est avec une grande émotion qu'elle parle de sa rencontre sur la route de l'exode avec un soldat allemand en pleurs, casque et fusil posés par terre. La petite fille qu'elle était voulait l'emmener avec elle « *parce qu'il était malheureux* », mais sa famille l'empêche de s'en approcher. Les larmes lui viennent aux yeux lorsqu'elle explique « je suis persuadée que cet Allemand a été tué là tout seul, abandonné ».

Les élèves ont écouté attentivement les récits de ces 2 grands témoins, des récits dont il était difficile de ne pas faire le parallèle avec les événements en Ukraine. Leurs questions étaient nombreuses et Albert a souhaité, avant tout, leur transmettre un message de tolérance.

« *Enrichissez-vous des différences. Soyez tolérants les uns vers les autres* » leur a-t-il conseillé.

Le nouveau conseil municipal junior a des projets plein la tête

Les élections du nouveau conseil municipal junior se sont déroulées au mois de décembre 2021. Les 22 conseillers ont été officiellement installés dans leurs fonctions au mois de février lors d'une séance plénière. Réunis autour du maire Olivier Guirou et de leur élue référente Marie-Aude Mestre, ils ont été accueillis par les anciens conseillers du mandat 2018-2021 qui ont fait le bilan de leurs actions avant de passer la main à leurs successeurs.

Au cours de cette première réunion, tous ont fait preuve d'une motivation sans faille et ont présenté des projets dans des domaines très variés : solidarité, environnement et aménagement, culture, loisirs et sport, citoyenneté. Leurs camarades des écoles Paul Doumer et Pomme de Pin ainsi que du collège Louis Leprince Ringuet comptent sur eux pour mener à bien les programmes pour lesquels ils ont été élus !

Élus du conseil municipal junior : 2021-2023

ABRIAL Lucie I GIORSETTI Juliette I LASCOUR Aurélien I PY Éléa I LONGÈRE TOUITOU Lisa I ALLEGRE Jules I GONDRAN Olivia I LEGUEVACQUES Téo I ROBAS Noémie I ZISSIS Lucas I DELOUS Amandine I GOURTENAIRE Marion I LIM Sandro I ROS Chloé I ETTER-JOFES Livio I GUERIN Valentine I MARCHAND Lenzo I SIKSIK Charlie I GIORSETTI Arthur I HYTHIER Jade I PRIOUL Hugo I SPINELLY Raphaël.

Atelier compost avec le Collectif Citoyen

Un troc aux plantes réussi malgré le froid !

Le 2 avril dernier, le froid hivernal s'est invité au Troc aux Plantes organisé par la municipalité en partenariat avec l'Office Municipal de la Culture. Initialement prévu sur la place Calvin, les jardiniers amateurs ont préféré se retrouver à l'abri dans le Moulin Roustan pour cette première édition.

Malgré le froid, quelques Farencs ont fait le déplacement pour participer à cet événement qui avait pour objectif de réunir les jardiniers amateurs et ainsi faciliter les échanges de végétaux, de graines, de petit outillage et de conseils précieux entre passionnés de la nature.

Les bénévoles de l'OMC ont proposé un atelier pour enfants qui ont pu s'amuser à repiquer fleurs et plants de tomates semés au mois de mars dans la serre des Jardins Alexis (NDLR les jardins d'insertion municipaux). Au fil des mois, les enfants pourront les « bichonner » et les regarder évoluer chez eux et, avec un peu de chance, récolter quelques tomates cerises !

Le Collectif Citoyen était également présent pour animer un stand d'information sur le compost. Les participants ont pu glaner quelques conseils pratiques pour apprendre à transformer leurs biodéchets en terreau pour le jardin. Quant aux enfants, ils ont pu chercher les « petites bêtes » qui jouent un grand rôle dans la fabrication du compost et les observer ensuite à la loupe. L'animation a eu beaucoup de succès !

Une nouvelle édition du troc

Un nouveau troc sera organisé le samedi 7 mai de 9h30 à 12h30 sur la place Clément Calvin (place de la fontaine).

Au programme :

- Troc de végétaux, graines, livres, petit outillage
- Atelier enfant avec l'OMC
- Atelier compost avec le Collectif Citoyen

Renseignements :
www.lafarelesoliviers.fr
communication@lafarelesoliviers.fr
04 90 45 46 27 / 04 86 64 18 88

Atelier de repiquage de fleurs avec l'OMC

Prenez un bol d'air grâce au challenge photo de la bibliothèque

« *Il arrive une époque où, ayant beaucoup lu, il reste encore à lire le livre de la nature* » **Pierre-Jules Stahl**

L'équipe de la bibliothèque souhaite vous aider à vous ressourcer au cœur de la nature grâce à différentes animations !

• Un challenge photo organisé du 19 avril au 31 mai sera l'occasion de balades ludiques et instructives en famille
Le principe de ce challenge ? Prendre des clichés en fonction de photos exemples, de réponses aux charades ou devinettes se trouvant dans un livret à récupérer à la bibliothèque ou à demander par mail.

Comment participer ? Rien de plus simple ! Il vous suffira de vous promener en colline muni du livret et de prendre les photos demandées. Certaines feront appel au préalable à vos talents créatifs tandis que d'autres solliciteront vos méninges. Vous devrez prendre autant de clichés que de photos challenges et faire ensuite valider l'ensemble auprès des bibliothécaires.

Pour qui ? Absolument tout le monde ! Il faudra juste se munir d'un appareil photo ou d'un portable, se promener dans la colline, repérer les bons éléments et hop, prendre une photo !

Les modalités et détails de ce challenge sont dès à présent disponibles à la bibliothèque.

• Une exposition sur les fleurs insolites et remarquables qui ne manquera pas de vous étonner.
Connaissez-vous l'aristoloche ou l'orchis italica. Bizarre, non ? Cela vous fait penser à quoi ?
Pour découvrir d'autres espèces tout aussi étonnantes, rendez-vous à la bibliothèque, du 6 au 31 mai.

• un atelier « carte à planter », pour réaliser du papier ensemencé qui assurera de belles surprises au jardin !
Le samedi 21 mai à 10h sur inscription, pour les enfants de 5 à 9 ans.

Aubre, planto e tradicioun de Prouvènço

Pèr aquelo proumiero permenado dins nòsti colo, « Lei Pastourèu Faren » vous menaran au rescontre de l'aubre lou mai emblemati de la séuvo primitivo prouvençalo qu'es l'Éuse (Chêne vert en francés, Quercus ilex en latin). Forço noum patrounimi n'en derivon coume Deleuse, Deleuze, Dezeuze, Deleuzière, Elzière…

Es un bel aubre que resisto bèn à la calour e à la secaresso dóu Païs bord que la fàci superiouro de si fueio, verd sourno, es vernissado, mentre que la fàci inferiouro es bourrihudo e laisson pas s'escapa l'aigo. Resisto tambèn au fiò.
Sus la foutò aquel Éuse a pas un bèu pège unique, mai un bouquet de pichot trounc. Li fourestié parlon de taiadis. Acò prouven de l'acioun dis ome dins lou passat.

Li Prouvençau dóu siècle XIXen fasien de carboun de bos. Lou bos dur e dènse de l'Éuse counvenié perfetamen pèr aquelo fabricacioun. À l'epoco, lou carboun de bos èro indispensable pèr l'endustrìo en plen envanc (forjo, four, veirarié, faiençarié, téularié…). Poudié tambèn servi à la counservacioun, à la producioun d'encro, de cirage, de creioun, en chimìo. À l'oustau, lou carboun de bos servié pèr la cousino, la bugado e la filtracioun de l'aigo.

Dins li colo prouvençalo, de chourmo d'Italian bastissien de carbouniero en amoulounant li branco d'Éuse, quihado, drecho,uno contro l'autro emé au cèntre uno chaminèio. Poudièn agué dès à vounge mètre de diamètre e cinq à sièis mètre d'autour. Lou mountage duravo quinge jour à dous mes. Uno fes atubado, la carbouniero èro survihado de jour coume de niue, tres à sièis semano de tèms, pèr manteni un brulamen lènt e paure en óussigène. Ansin se poudié faire enjusqu'à quatre touno de carboun de bos. L'aubre que i' avien coupa lou trounc e li branco fasié de regrèu e falié espera dès-e-vuech an pèr recoumença. D'aquéu tèms, faturavian de blad o fasian pastura li bedigo à l'entour di souco.

Mai lou bos de l'Éuse servié tambèn pèr lis enfustage di batèu, pèr fabrica d'óutis (rabot, eissiéu, carrello, leva-dou,raioun de rodo…). Enfin, emé lou rusc de l'Éuse, se fasié uno poudro que ié disien lou tan, forço aprecia pèr rusca li pèu e ié douna uno bello coulour.

Alor, quouro rescountrarés un Éuse, en mai d'amira la bèuta de soun ramarés e de jouï de la frescour de soun oumbrage poudrés lou gramacia pèr tout ço qu'a douna à nòsti rèire.

Lei Pastourèu Faren

Lei Pastourèu vous fait découvrir la langue provençale à travers des articles sur les arbres, plantes et traditions de Provence

Arbres, plantes et traditions de Provence

Pour cette première promenade dans nos collines, « Lei Pastourèu Faren » vous mène à la rencontre de l'arbre le plus emblématique de la forêt primitive provençale qui est le Chêne vert (également Yeuse en français, *Quercus ilex* en latin). Beaucoup de noms de famille en dérivent : Deleuse, Dezeuze, Deleuze, Deleuzière, Elzière…

C'est un bel arbre qui résiste bien à la chaleur et à la sécheresse du Pays, puisque la face supérieure des feuilles, vert sombre, est vernissée, tandis que la face inférieure est duveteuse et qu'ainsi elles ne laissent pas s'évaporer l'eau. Il résiste aussi au feu.

Sur la photo, cette Yeuse n'a pas un beau tronc unique mais un bouquet de petits troncs. Les forestiers parlent de taillis. Cela provient de l'action des hommes par le passé. Les Provençaux du XIXème siècle faisaient du charbon de bois. Le bois dur et dense du Chêne vert convenait parfaitement pour cette fabrication.

À l'époque, le charbon de bois était indispensable pour l'industrie en plein essor (forges, fours, verreries, faïenceries, tuileries…).Il pouvait aussi servir à la conservation, à la fabrication d'encre, de crayons, de cirage, en chimie.
À la maison, le charbon de bois s'utilisait pour la cuisine, la lessive et la filtration de l'eau.

Dans les collines provençales, des équipes d'Italiens bâtissaient des charbonnières en amoncelant les branches d'Yeuse, dressées, les unes contre les autres, avec une cheminée au centre. Elles pouvaient avoir dix à onze mètres de diamètre et cinq à six mètres de hauteur. Leur montage durait quinze jours à deux mois. Un fois allumée, la charbonnière était surveillée de jour comme de nuit, pendant trois à six semaines, pour maintenir une combustion lente et pauvre en oxygène. Ainsi on pouvait faire jusqu'à quatre tonnes de charbon de bois.

L'arbre auquel on avait coupé le tronc et les branches faisait des rejets et il fallait d'attendre dix huit ans pour recommencer. Pendant ce temps, on cultivait du blé puis on faisait paître les brebis autour des souches.

Mais le bois du Chêne vert servait aussi pour les charpentes des bateaux et pour fabriquer des outils (rabots, essieux, poulies, leviers, rayons de roues,…).

Enfin, avec l'écorce de l'Yeuse, on faisait une poudre qu'on appelait le tan, très apprécié pour tanner les peaux et leur donner une belle coloration.

Alors, quand vous rencontrerez un Chêne vert, en plus d'admirer la beauté de sa frondaison et de jouir de la fraîcheur de son ombrage, vous pourrez le remercier pour tout ce qu'il a donné à nos ancêtres.

Lei Pastourèu Faren

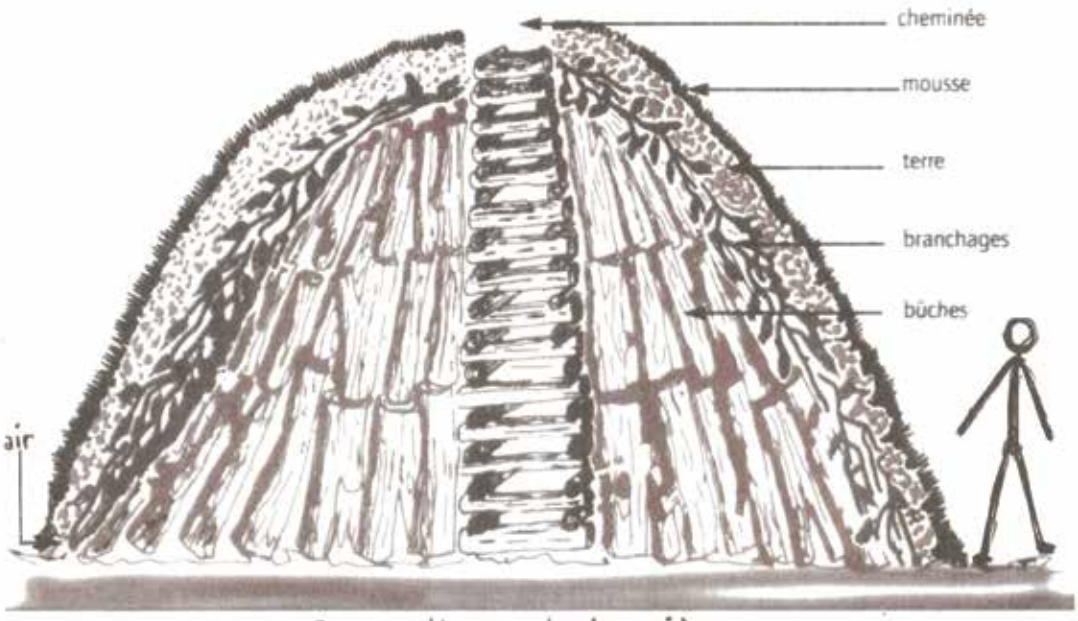

Coupe d'une charbonnière.

Le ras-le-bol face aux dépôts sauvages

Soucieux du cadre de vie de votre village, vous êtes nombreux à alerter les services municipaux sur la présence de dépôts sauvages dans les rues. Au grand dam des élus, des services municipaux et des riverains, cette nuisance s'accentue avec l'arrivée des beaux jours.

TROP C'EST TROP !

Toutes les semaines, les agents du service nettoiement doivent programmer des tournées pour enlever les objets et déchets abandonnés. Un matelas, un frigo ou encore un canapé, ces objets envahissent régulièrement les rues du village et nuisent au cadre de vie de l'ensemble des habitants. Et pourtant, un simple coup de fil suffirait pour que le service des encombrants de la Métropole se charge de les enlever ! Pour les plus petits objets rentrant dans un véhicule, la déchèterie de la Vautubière, à seulement quelques kilomètres de la Fare les Oliviers, est ouverte 6 jours sur 7.

UN MAUVAIS SCENARIO QUI SE RÉPÈTE

Outre la pénibilité du travail pour les agents qui ne sont pas équipés pour évacuer les objets encombrants, ils doivent ensuite trier le contenu du camion une fois arrivés à la déchèterie. Ces interventions représentent un coût non négligeable pour la commune alors que des solutions simples existent.

DES ACTIONS POUR ALERTER LA POPULATION ET FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

Plusieurs actions ont été menées avec pour objectif de faire un peu de pédagogie auprès des « mauvais élèves ». L'année dernière, des panneaux d'information ont été installés aux endroits où les dépôts sauvages sont fréquents, mais leur effet est malheureusement limité. En début d'année, les services techniques ont espacé les tournées de ramassage afin de rendre cette pollution beaucoup plus visible. Les objets ont été matérialisés avec une affiche rouge "stop aux dépôts sauvages !" qui permet, grâce à un QR code, d'accéder aux informations concernant les différents services proposés pour évacuer ses déchets sur le site de la commune. Cette opération sera renouvelée à plusieurs reprises en 2022. D'autres opérations sont prévues et le recours à la vidéoverbalisation est à l'étude avec notamment l'utilisation de caméras nomades.

CONTRIBUEZ A GARDER UN VILLAGE PROPRE ET ATTRAYANT

Plusieurs solutions sont possibles pour évacuer vos déchets. La réglementation est très claire : tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de ses déchets, protégeant ainsi l'environnement et préservant le cadre de vie.

- **Pour vos encombrants** (électroménager, meubles, gravats, pneus, pots de peinture ...) **et déchets Verts :** la déchèterie de la Vautubière ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le dimanche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermeture le lundi.
- **Vous ne pouvez pas vous déplacer à la déchèterie ?** La collecte des encombrants est effectuée tous les vendredis. Il suffit d'appeler le 0800 005 011, d'indiquer la nature des encombrants et le lieu de dépôt. On vous informera de la date de passage et vous sortirez vos encombrants la veille au soir.
- **Pour vos emballages, verre, textiles :** utilisez les points d'apport volontaire (PAV). Consacrés uniquement au tri sélectif, merci de ne rien laisser à côté des conteneurs. Trop d'encombrants sont abandonnés aux abords des PAV ou dans les locaux à conteneurs des lotissements ou des résidences.

Pour rappel, tout dépôt en dehors d'un container à déchets est passible d'une amende jusqu'à 450 € pour tout dépôt à pieds et jusqu'à 1500 € pour tout dépôt au moyen d'un véhicule.

Service nettoiement

Des agents qui œuvrent au quotidien pour un cadre de vie agréable

L'équipe du service nettoiement intervient tous les jours de la semaine pour assurer le nettoyage du village.

En tout, 8 agents sont chargés de la propreté urbaine et ce n'est pas une mince affaire ! Dès le matin, alors que certains d'entre nous dorment encore, ils sont sur le terrain. Mais connaissez-vous réellement leurs différentes missions ?

Les missions :

- Maintien de la propreté de l'espace public : abords des écoles, places publiques, stades, jardins d'enfants, gymnases, skatepark, citypark, voirie, boulodrome, abribus, PAV …
- Passages de la balayeuse dans les rues, dans et autour des écoles.
- Passage du karcher dans le centre-ville
- Débroussaillage et passage de l'épareuse (débroussaillage des bords de route)
- Réalisation des obligations légales de débroussaillement pour la commune
- Nettoyage annuel du canal de l'ASA et du réseau des eaux pluviales (regards, bassins)
- Nettoyage avant et après les manifestations publiques
- Enlèvement des dépôts sauvages dans le centre-ville en cas d'incivilités

Le service assure également des interventions ponctuelles lors d'événements « exceptionnels » (intempéries). La crise sanitaire a montré l'importance d'une propreté urbaine irréprochable : la désinfection des rues, l'enlèvement des encombrants lorsque les déchèteries étaient fermées ou encore le ramassage des masques usagés qui jonchaient les rues ; toutes ces tâches étaient réalisées par les agents du service nettoiement.

Obligations Légales de Débroussaillement [OLD]

Protégez votre famille et votre maison

La commune de la Fare les Oliviers, compte tenu de sa situation géographique, est très fortement soumise au risque Incendie. La sécheresse actuelle, si elle se poursuit, menace d'accroître ce phénomène et les plus exposés doivent s'en prémunir.

Il est en effet obligatoire pour les propriétaires des bâtiments situés à proximité des zones à risque (colline et espaces boisés), de débroussailler et maintenir en l'état, tout au long de l'année, leur terrain. Débroussailler est une obligation mais surtout UNE PROTECTION.

QUE DIT LA LOI SUR L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER ?

Depuis 2001, le code forestier oblige les propriétaires de terrains situés à proximité de certaines zones à risques d'assurer le débroussaillement de leur propriété. Un arrêté préfectoral impose également un périmètre obligatoire à débroussailler autour des propriétés concernées.
En cas de non respect de la réglementation en vigueur :
- vous vous exposez à une contravention de 1500 € et 30 € par mètre carré non débroussaillé
- la commune pourra faire exécuter les travaux de débroussaillement d'office et à vos frais
- en cas de sinistre, votre assurance ne couvrira pas systématiquement les dommages

SUIS-JE CONCERNÉ PAR L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER ?

L'obligation de débroussailler concerne les propriétaires de bâtiments situés en zones boisés et à moins de 200 mètres des zones boisées (à proximité de la colline ou d'un espace boisé) :

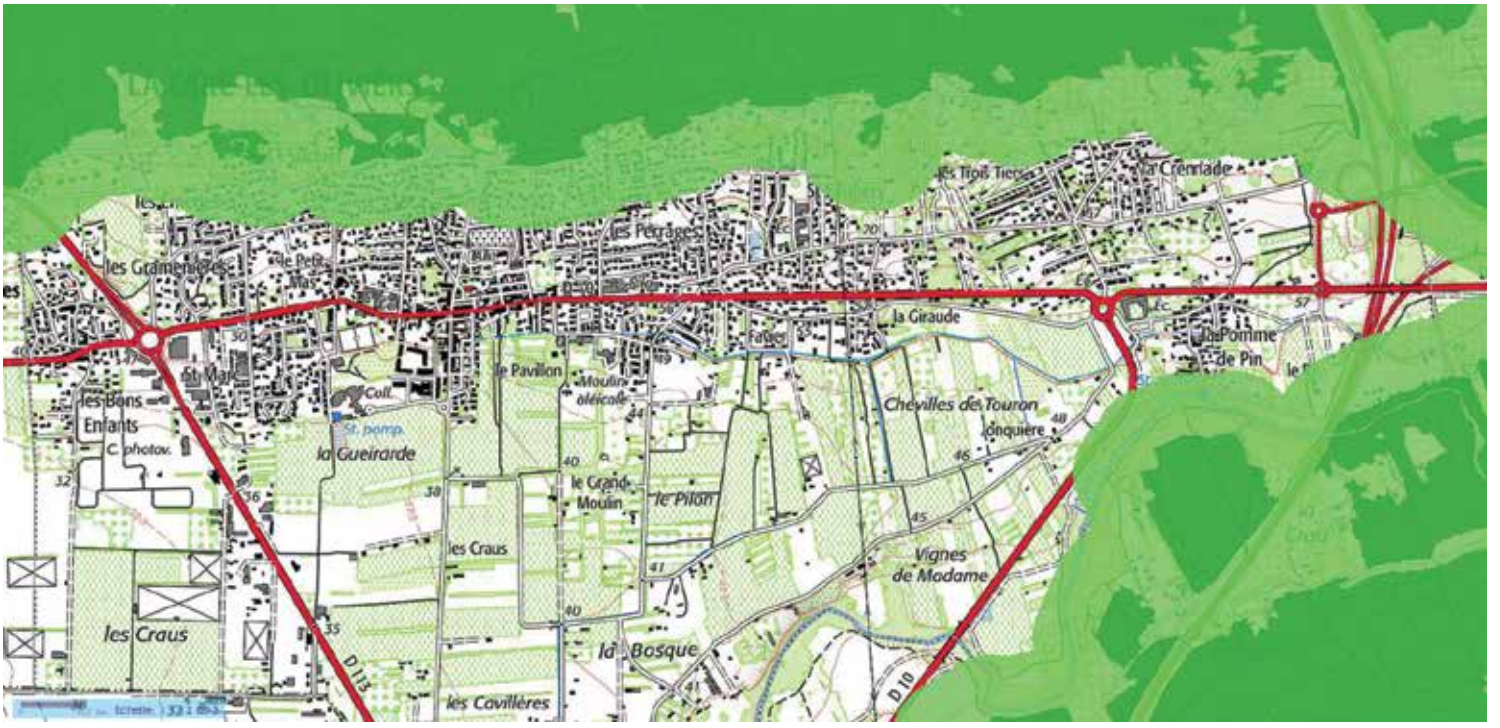

Avant débroussaillement

Après débroussaillement

a. si vous êtes en zone non urbaine (N) :
- 50 mètres autour des constructions et installations
- 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées

b. si vous êtes en zone urbaine (U) :
- la totalité des parcelles, même non bâties

Attention : *le débroussaillement doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété, ce qui signifie que pouvez être amené à débroussailler sur la parcelle de votre voisin (avec son autorisation), ou à l'extérieur de votre propriété.*

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

La végétation à éliminer : les herbes hautes, les végétaux morts, le sous-bois, les buissons et les arbustes, les jeunes pins surtout lorsqu'ils sont très serrés, les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'un autre d'au minimum 2 mètres.
Il est nécessaire d'interrompre la continuité du feuillage qui favorise la propagation du feu, entre le sous-bois et le branchage des arbres.

La végétation à conserver :
- Les arbres situés à plus de 3 mètres de votre construction ou installation,
- Les grands arbres isolés d'un espace de 5 m entre leurs branches,
- Les branches des arbres doivent être coupées jusqu'à 2 mètres du sol minimum.
- Les touffes d'arbrisseaux sur de petites surfaces,
- Quelques jeunes arbres suffisamment éloignés les uns des autres,

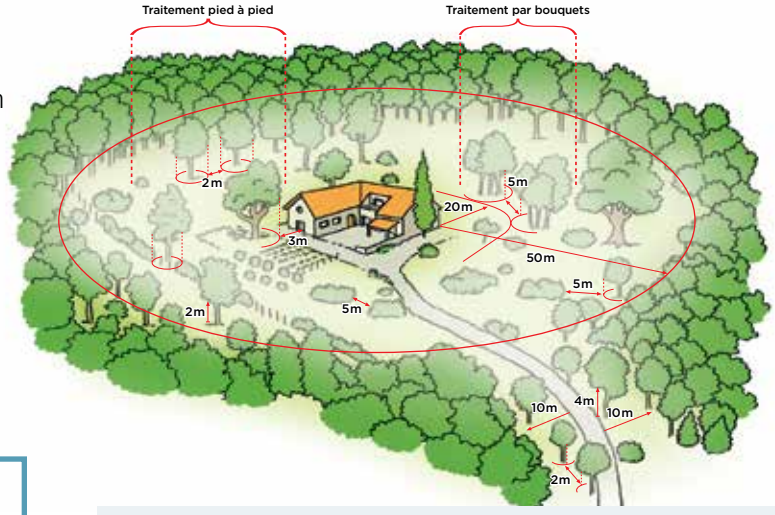

UNE RÉUNION D'INFORMATION

Pour mieux vous renseigner sur vos obligations légales, la commune organise une réunion d'information. Ce sera l'occasion d'aborder la prévention des incendies de forêt avec les pompiers de la caserne de la Basse Vallée de l'Arc.

RÉUNION D'INFORMATION SUR LES OLD
le jeudi 21 avril à 18h
au Centre Culturel Jean Bernard
Participation sans inscription nécessaire

Pour toute question, la Réserve Communale de Sécurité Civile pourra vous conseiller sur les travaux à réaliser. Vous pouvez contacter le Centre Technique Municipal au 04 90 45 50 20 pour prendre rendez-vous.

QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES

- Guide : http://www.ofme.org/debroussaillement/index.php
- Carte des OLD dans les bouches du Rhône :
- Comment réduire votre facture de débroussaillement : http://www.ofme.org/debroussaillement/documents/Fiche_reduire_facture_2013.pdf

RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

- Le code Forestier / Le code des Assurances : Art L 112-8 / Le code de l'urbanisme : Art L 130-1
- L'arrêté Préfectoral : N°2014-316-0054 du 12/11/2014 relatif au débroussaillement obligatoire

Après la rénovation de la chapelle Sainte-Rosalie, un coup de neuf pour l'église Saint Sauveur !

Edifiée dans un premier temps au début des années 1600 pour remplacer l'église paroissiale située dans l'enceinte du Castellas, l'église du village s'est agrandie et transformée régulièrement au cours des siècles pour répondre à l'augmentation de la population. L'église Saint Sauveur telle que nous la connaissons aujourd'hui date de 1883.

La bâtisse et ses équipements ont toujours fait l'objet d'attention de la part des municipalités successives. Pour ne citer que les travaux depuis 2011 : protections et restaurations de la façade, de la porte d'entrée et des fonds baptismaux ; amélioration du chauffage et de l'éclairage intérieur ; mise en valeur de l'édifice dans le cadre de la requalification de la traversée du centre-ville grâce à la création du parvis et à l'éclairage de la façade.

L'intérieur de l'église méritait cependant un coup de neuf ! Notamment pour réparer les fissures, les dégradations des plafonds et des murs avant de repeindre l'ensemble.
Malgré des réparations régulières de la toiture, il subsistait toujours quelques infiltrations qui dégradaient les plafonds et les murs de l'église. Une remise en état du toit était donc un préalable à tout projet de restauration. Un diagnostic de la toiture par drone en 2021 nous a permis de repérer les moindres détériorations et d'effectuer les rénovations nécessaires.

Même avec ses trois vitraux, l'intérieur de l'église est relativement sombre. Il fallait choisir des couleurs claires. En accord avec le prêtre, le choix s'est porté sur un rose pâle pour les murs et l'ensemble du Cœur. Un blanc couvrant le plafond et les éléments intérieurs d'architecture permet de mettre en valeur les colonnes, les voûtes et les corniches des nefs. Ce chantier aura également permis de repeindre la porte d'entrée de l'église et remettre à neuf la partie basse de la façade extérieure qui présentait des taches inesthétiques de salpêtre et de pollution

Estimés à 71 852 € HT, les travaux sont financés à hauteur de 70 % par le Conseil Départemental.

PROJET CO-FINANCÉ 70% PAR LE DÉPARTEMENT

Le Pavillon de Forbin, un bâtiment classé aux monuments historiques !

500 m autour d'un bâtiment classé monument historique, l'Architecte des Bâtiments de France donne son avis sur les permis de construire et les déclarations préalables de travaux et conseille le service urbanisme dans l'instruction des dossiers de construction.

Dans le village, contrairement à ce qu'on peut penser de prime abord, ce ne sont pas l'église et la chapelle Sainte Rosalie qui sont classées aux monuments historiques. C'est le Pavillon de Forbin qui bénéficie de ce label, bijou architectural du XVIIème, il est situé à l'Est du village au bas de l'Avenue du Pavillon dans un magnifique écrin de verdure.

C'est vers 1659 qu'Henri de Forbin-Maynier d'Oppède (1620-1671), Baron d'Oppède, Seigneur de la Fare, Premier Président du Parlement de Provence fait construire le Pavillon De Forbin. La seigneurie de la Fare possédait le Château de la Fare (Le Castellas) mais celui-ci était devenu trop inconfortable et difficilement accessible[1]. Le concept de Pavillon est, en ce temps-là, une formule architecturale prisée par les élites, intimement lié aux modes de vie et aux pratiques sociales de la noblesse provençale[2].

Depuis le XVIIème siècle, le Pavillon a fait l'objet d'aménagement intérieur, notamment, au XVIIIème siècle par l'édification d'un escalier monumental en bois et au XXème d'un salon art-déco pensé pour Monsieur Deydier, Maire de la commune de 1930 à 1934 et ancien propriétaire du Pavillon.

Le propriétaire actuel est Jean-Baptiste Tourret.

Le Pavillon de Forbin se visite :

En 2022, le Monument historique sera ouvert au public du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022 du lundi au vendredi
de 8 heures à 15 heures (excepté du 14 au 24 juillet et du 15 au 25 août)

Le prix de la visite est fixé à 5 euros pour les adultes. Elle est gratuite pour les enfants. La visite comprend la totalité du parc et le bâtiment. L'entrée est gratuite lors de la journée du patrimoine.

Contact : M. JB Tourret jbtourret@yahoo.fr
04 90 45 65 13 / 06 12 36 34 61.

[1] Mahue (2017), Les Forbins au XVIIIe siècle, Fastes et rayonnement d'une famille provençale, Actes du 16 juin, Les amis des Salons et Jardins d'Olivary.

[2] Nys (2002), Le Jardin classique en Provence méridionale, Edidud.

Le relais emploi vous accompagne

Vous êtes demandeur d'emploi ? Vous recherchez une formation ou une alternance ? Vous vous essoufflez et vous souhaitez redynamiser vos recherches ?

Le Relais Emploi de La Fare les Oliviers est là pour vous accompagner et vous aider à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir un entretien et décrocher le travail, la formation ou le stage que vous recherchez !

Plusieurs ateliers vous sont proposés :

- CV et lettre de motivation. Augmentez vos chances d'être reçu à l'entretien avec un CV et une lettre de motivation efficaces !
- Simulations d'entretien. Le Relais Emploi vous donne quelques conseils et astuces pour convaincre pendant l'entretien et vous préparer aux questions.

Le Relais Emploi accueille également des permanences régulières :

- Mission Locale : tous les 15 jours
- Pôle Emploi : une fois par mois

Alors ? N'attendez plus. Contactez le Relais Emploi : 04 86 64 82 82 relaisemplois@lafarelesoliviers.fr

Urbanisme : dépôt des dossiers en ligne ! Une démarche simplifiée et sans frais !

Depuis quelque temps, le service urbanisme a mis en place un service de dépôt de dossiers en ligne grâce à la plate-forme https://guichetunique.geosphere.fr/fare-les-oliviers. Ce service est gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour l'ensemble de vos démarches d'urbanisme : Certificat d'Urbanisme ; Demande Préalable ; Permis de Construire ; Permis de Démolir ; Permis d'Aménager ….

Plus besoin :

- D'imprimer votre demande en 4 exemplaires
- D'envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture

Vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces de votre dossier directement en ligne, où que vous soyez.
Simple et sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Il suffit de vous connecter et de créer un compte. Tous les échanges se feront par mail.

Laissez-vous guider sur service-public.fr

Un nouveau service en ligne d'assistance au dépôt de vos demandes d'urbanisme est disponible sur le site service-public.fr. Vous saisissez quelques informations ciblées, vous éditez le bon formulaire prérempli grâce aux informations données, accompagné d'une liste des pièces justificatives à fournir. Vous pourrez ensuite procéder au dépôt en ligne via la plate-forme https://guichetunique.geosphere.fr/fare-les-oliviers

Pour plus de renseignements :
Urbanisme@lafarelesoliviers.fr / 04 90 45 50 34
https://www.lafarelesoliviers.com/urbanisme-instruction-des-dossiers

Inscriptions aux services d'accueil des enfants de 3 à 11 ans

Vous souhaitez inscrire votre enfant aux services municipaux dédiés à l'accueil des enfants de 3 à 11 ans (restauration scolaire, périscolaire, mercredi, vacances) ? N'oubliez pas d'effectuer vos démarches d'inscription à partir du dimanche 1er mai et jusqu'au lundi 15 août.
Pour cela, il suffit de compléter votre dossier en ligne sur le portail famille : https://la-fare-les-oliviers.portail-familles.net

Pour les nouvelles inscriptions :
Contactez l'Espace Famille afin d'obtenir vos identifiants : portail-famille@lafarelesoliviers.fr

Pour les réinscriptions :
La réinscription n'est pas automatique. Vous devrez mettre à jour vos informations et ajouter les documents obligatoires pour l'année 2022-2023

Délais de réservation :
Une fois votre dossier validé (vous recevrez un mail de confirmation de l'Espace Famille), vous pourrez procéder aux réservations en ligne. Voici un rappel des délais à respecter :
- Restauration scolaire / mercredi : jusqu'à 7 jours avant la présence / absence de l'enfant
- Périscolaire : avant le vendredi de la semaine précédant la présence ou l'absence de l'enfant ;
- Centre de loisirs : jusqu'à 15 jours avant le début des vacances scolaires

Tarifs :
Vous pouvez consulter les tarifs sur le portail famille : https://la-fare-les-oliviers.portail-familles.net

Renseignements :
portail-famille@lafarelesoliviers.fr

Le Service National Universel, qu'est-ce ?

Le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français volontaires **âgés de 15 à 17 ans.**
Il se déroule en 3 étapes :

1. Un séjour de cohésion de 15 jours dans un autre département
2. Une mission d'intérêt général de 84 heures réparties au cours de l'année suivant le séjour de cohésion
3. Une période d'engagement (facultative) de 3 mois minimum entre 16 et 25 ans

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager de façon plus pérenne en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple, la réserve civique).

Inscriptions ouvertes jusqu'au 24 avril pour un séjour du 12 au 24 juin et jusqu'au 1er mai pour un séjour du 3 au 15 juillet.

Le SNU vous intéresse ? Retrouvez toutes les informations sur www.snu.gouv.fr

Élections 2022

Après les élections présidentielles du mois d'avril, les élections législatives seront organisées au mois de juin. Il est encore temps de vous inscrire sur les listes électorales si ce n'est pas déjà fait.

Les inscriptions seront possibles jusqu'au mercredi 4 mai en ligne sur service-public.fr et jusqu'au jeudi 6 mai en mairie.

Rappel des dates des élections :
12 juin 2022 : premier tour
19 juin 2022 : deuxième tour

Si vous souhaitez voter par procuration

Vous serez absent le jour des élections ? Vous pouvez donner procuration :

• En téléchargeant le CERFA 14952*03 accessible sur service-public.fr. Vous devrez ensuite vous présenter à la Gendarmerie avec le formulaire dûment rempli et un titre d'identité

• En ligne sur maprocuration.gouv.fr avec votre compte France Connect. Une fois la procuration validée, vous recevrez une référence. Ensuite, vous devrez vous présenter avec cette référence et un titre d'identité à la Gendarmerie pour finaliser la demande de procuration.

Rappel :
Depuis le 1er janvier, la personne à qui vous donnez procuration (le mandataire) n'est plus obligée d'être inscrite sur les listes électorales de La Fare les Oliviers. Elle devra néanmoins se déplacer dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Rendez-vous sur le site de la commune pour plus d'informations : https://www.lafarelesoliviers.com/actualites/

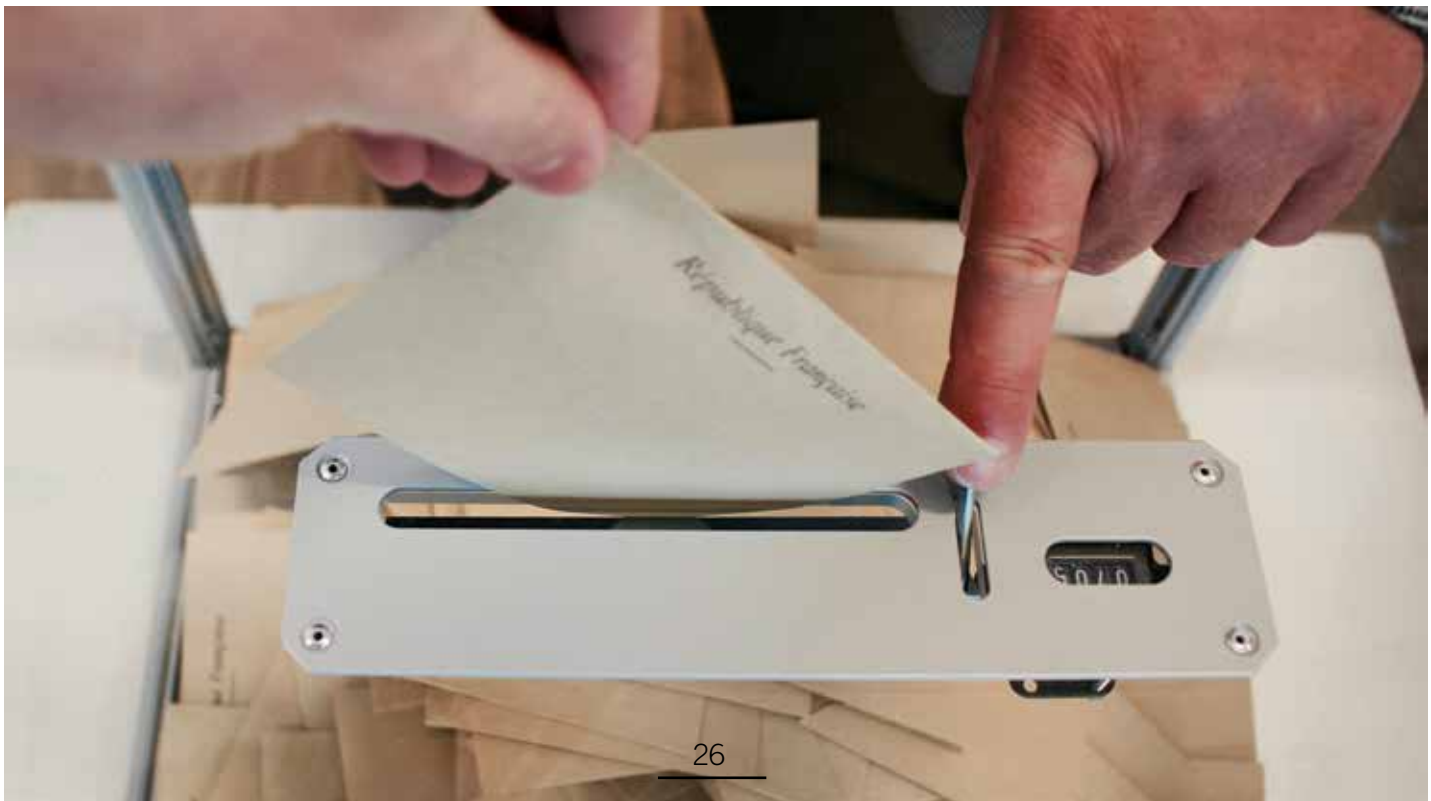

Recensement citoyen à 16 ans - Pensez-y !

Vous aurez 16 ans en 2022 ? N'oubliez pas le recensement citoyen ! L'attestation de recensement est l'un des documents les plus importants délivrés aux jeunes français, un sésame précieux pour pouvoir continuer à avancer dans leur vie d'adulte !

Les filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc…) et pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Nombreux sont les jeunes Farencs qui arrivent en catastrophe pour effectuer cette démarche lorsqu'ils réalisent leur inscription au baccalauréat !

À partir du jour de votre 16ème anniversaire, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie, muni de :

- Votre livret de famille,
- Votre carte nationale d'identité
- Un justificatif de domicile

N'attendez pas la dernière minute !

Pour plus d'informations : 04 90 45 46 04

La Fare Ensemble

Tribune de la majorité

Le mois d'avril est traditionnellement le moment du vote du budget communal. Ce budget a été voté une nouvelle fois (la quinzième) sans augmentation d'impôts. C'est un exercice très complexe dû à la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que les pénalités que nous devons payer en raison de la carence en logements sociaux (nous n'atteignons pas les 25% de logements sociaux exigés par la loi). Ce sont des éléments qui réduisent notre champ d'action.

Mais notre équipe est plus déterminée que jamais pour faire de notre village, une commune où il fait bon vivre ! D'ailleurs avec l'arrivée du printemps et la baisse du COVID, des manifestations municipales ou associatives reprennent (Carnaval, Randos orientation, Trophée du Castellas, Fête du Livre de l'Art et du Jeu…) et c'est bien agréable de revoir La Fare les Oliviers faire la fête.

Le « (bien) vivre ensemble » reste plus que jamais notre devise.

Au plaisir de vous voir lors de ces manifestations,

Bien à vous,
L'équipe de La Fare Ensemble

Vous pouvez nous contacter via notre page Facebook :
www.facebook.com/LaFareEnsembleavecOlivierGuirou

La Fare à Cœur

Tribune de la minorité

Dans la tribune de la dernière Mantesada, les élus de la majorité ont consacré pas moins d'un tiers de leur espace à critiquer l'opposition, ou « adversaires » comme ils nous ont nommé.
Quelle élégance ! À croire qu'ils n'avaient rien à dire de plus intéressant.
Nous sommes tout de même flattés de prendre tant d'espace …

Tout ceci ne nous empêche pas de poursuivre notre engagement pour faire entendre la voix de celles et ceux qui nous ont fait confiance, avec une participation active aux conseils municipaux, et de nombreux courriers envoyés au maire suite à vos sollicitations. Ils restent la plupart du temps sans réponses. Preuve de civilité du maire à notre égard.!

Le conseil municipal du 7 avril était principalement consacré au budget :
nous n'avons pu que constater que nos dépenses de fonctionnement atteignent près de 71%, quand en comparaison, les communes de même strate sont à 56%. Ce qui nous donne des dépenses de fonctionnement/population de 1222 € contre 935 € pour les autres communes équivalentes.
Par ailleurs, les subventions aux associations baissent…

Une pensée pour Silvia Barata, l'adjointe au social qui quitte ses fonctions. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Les beaux jours sont là, et avec eux le soleil que nous apprécions tant.
Nous vous souhaitons de profiter de ce beau soleil provençal qui invite aux soirées entre amis et à la promenade dans notre belle colline.

Nous restons disponibles, et vous pouvez nous contacter pour tout échange ou pour faire entendre vos remarques.

Hinda Dahman et Gérard Cruz, élus de l'opposition.

État civil

naissance

FILLES

ROBERT Romy 16/09/2021
LAVAL Elise 03/12/2021
CHOUILLIER Sienna 08/12/2021
DUCLERGET Lise 13/12/2021
GIRAUD Léticia 20/12/2021
COSTA Charlize 21/12/2021
RAUSCHEN Enoha 23/01/2022
FÉRETTI Alice 28/12/2021
KOESSLER Janna 10/02/2022
GERVASI Alba 16/02/2022
ALAGNA Rose 23/02/2022
MOZZICONACCI Apollonia 01/03/2022
RAMBOUILLET CHAMPENOIS Jade 06/03/2022
DOBRE Aurélia 06/03/2022
GOULLIOUD Apolline 09/03/2022
AOUNI Keyla 14/03/2022
POTEAU Margot 16/03/2022

GARCONS

SANCHEZ Sacha 21/05/2021
DA COSTA Luis 08/12/2021
LAGRANGE Gabriel 08/12/2021
LA MARCA Nino 11/12/2021
SERRANO Joseph 14/12/2021
CABEZOS Gabin 19/12/2021
MOULIN Arthur 04/01/2022
SOISSON LUCASSON Raphaël 05/01/2022
CORNILLE Robin 09/01/2022
KACI Nessim 16/01/2022
MIHOUBI Omar 21/01/2022
VILLA Liam 27/01/2022
NARDI Louis 13/02/2022
LATIL Pablo 24/02/2022
DOYET Amir 28/02/2022
THIEL Milo 01/03/2022
PILLA Romain 01/03/2022
PIOLI Léon 12/03/2022
AOUNI Keyden 14/03/2022
ROCHA TEIXEIRA David 16/03/2022
AGARD Lino 22/03/2022
MARQUE Louis 22/03/2022
DOS SANTOS SOUSA Micael 25/03/2022

décès

DEORESTI Auguste le 07/12/2021
BORDES Marc le 13/12/2021
VALVASORI Maximilien le 20/12/2021
JULIANO François le 29/12/2021
DIAZ Antoine le 03/01/2022
RIGOUSTE Jean-claude le 07/01/2022
ARNAUD Christian le 09/01/2022
COELHO Antonio le 09/01/2022
DUCASTEL Gérard le 14/01/2022
ROSOLINI Ange le 17/01/2022
LUDER Katharina le 19/01/2022
AZEMA Anne-marie le 21/01/2022
UGHETTO César le 28/01/2022
BONNARENS Monique le 29/01/2022
OUTRE Maryse veuve DIAZ le 29/01/2022
MOULIN Josette veuve IMBERT le 01/02/2022
LEMOUZY Alice veuve ELISSALDE le 06/02/2022
VIARGUES Geneviève veuve PELZWERGER-SAUZÈDE le 06/02/2022
GIANESELLO Esther épouse REYNAUD le 07/02/2022
FOURNIER Andrée veuve MORVAN le 13/02/2022
PARIS Sylvie épouse DORELON le 22/02/2022
THOUVENEL Georges le 26/02/2022
AGARD Lino le 22/03/2022
VILLATE Marie le 29/03/2022
EVEREST Geoffrey le 30/03/2022
VALAT Yvonne veuve ARQUIER le 01/04/2022
NICOLAS Joséphine épouse CEREZO le 01/04/2022

PACS

D'ACHILLE Rudy et NICA Caroline le 08/12/2021
GAVARD Regis et GOUGET Cécile le 23/12/2021
LEDENT Baptiste et RANSQUIN Manon le 04/02/2022
TIECHE Florian et PAUCHON Muriel le 11/02/2022
BORVON Cédric et DIEUDONNÉ Tiffany le 14/02/2022
ALONSO Mickaël et CASTILLON Noémie le 29/03/2022

mariage

CAVALLI Christian et AZIBERT Laetitia le 20/11/2021
TRUPIANO Josselin et DESQUIRET Aline le 20/12/2021
DURAND Xavier et BOUGAULT Audrey le 12/02/2022

Conseil municipal
du 16 décembre 2021

Décision modificative n° 3 du budget primitif 2021
Adoptée à la majorité

Subvention à l'association « Cultur'à La Fare » pour 2021
Adoptée à l'unanimité

Participation de la commune au séjour en classe de découverte des élèves de l'école élémentaire Paul DOUMER – année scolaire 2021/2022
Adoptée à l'unanimité

Approbation des avenants n°4 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et Aires de stationnement" et "Eau Pluviale" de la commune de La Fare-Les-Oliviers
Adoptée à l'unanimité

Création de poste
Adoptée à l'unanimité

Avis au projet de modification n°8 du PLU en vue de son approbation en Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Adoptée à la majorité

Convention de mise à disposition de matériel et de services pour la création d'un portail numérique permettant la réception et la transmission des déclarations d'intention d'aliéner avec la Métropole Aix-Marseille-Provence
Adoptée à l'unanimité

Classement dans le domaine public communal de la parcelle AH n°811

Classement dans le domaine public communal de la parcelle AH n°813
Adoptées à l'unanimité

Servitude de passage au profit d'ENEDIS pour 3 canalisations électriques souterraines en tréfonds de la parcelle n°A2365
Adoptée à l'unanimité

Rapport d'observations définitifs de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur et sa réponse – Prévention et gestion des déchets de la Métropole Aix Marseille Provence
Le conseil municipal prend acte de la présentation et du débat

Conseil municipal
du 3 mars 2022

Débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022
Adoptée à l'unanimité

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour soutien au fonctionnement des crèches communales
Adoptée à l'unanimité

D.E.T.R. 2022 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

D.E.T.R. 2022 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
Adoptée à l'unanimité

Débat sur la protection sociale complémentaire
Le conseil municipal prend acte et de présentation et du débat

Délibération fixant l'organisation du temps de travail en application de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique
Adoptée à l'unanimité

Conseil municipal
du 17 mars 2022

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires
Adoptée à l'unanimité

Transformations de postes
Adoptées à l'unanimité

Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 13
Adoptée à l'unanimité

Convention de mise à disposition de locaux et/ou d'équipements communaux aux associations
Adoptée à l'unanimité

Avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi
Adoptée à l'unanimité

Retrouvez le détail des délibérations sur : www.lafarelesoliviers.com/conseils-municipaux.

Détermination des conditions d'élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Mme Silvia Barata de son poste de 2ème adjointe au maire
Adoptée à l'unanimité

Election d'une nouvelle adjointe en remplacement de Mme Barata - 2ème adjointe, démissionnaire de son poste.
Modification du tableau de classement des adjoints

Après dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 28

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 27

f. Majorité absolue 14

Mme Carine WECKERLIN a été proclamée 8e adjointe et a été immédiatement installée.

Agenda des manifestations municipales

19 avril au 31 mai

Challenge photo en colline
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Modalités et détails : 04 90 42 56 09

24 avril 8h -19h

Deuxième tour des élections présidentielles

25 avril au 13 mai - horaires OMC

Exposition de peinture de Tej Bhatnagar et de Claude Hassler - Moulin Roustan
Ouverture exceptionnelle samedi 30 avril de 9h à 12h
Vernissage le vendredi 22 avril à partir de 18h
Renseignements : 04 86 64 18 88

28 avril à 14h

Goûter de Printemps du CCAS
Sur réservation uniquement - Salle Jean Bernard
Renseignements : 04 86 64 82 82

29 avril à 21h

« Que du bonheur » spectacle de magie / mentalisme
Soirée OMC - Tarif 14€ / 10 - Salle Jean Bernard
Renseignements et réservations : 04 86 64 18 88

6 au 31 mai

Exposition « Fleurs insolites et remarquables »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Renseignements : 04 90 42 56 09

7 mai de 9h30 à 12h30

Troc aux plantes
Place Clément Calvin
Renseignements : 04 90 45 46 27 / 04 86 64 18 88

8 mai

77ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
10h : inauguration de la plaque dédiée à Gino Cozzi à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle / Chemin de la Giraude
11h : inauguration de la plaque en mémoire des 3 combattants morts pour la France et 2 blessés de guerre devant le monument aux morts
11h15 : cérémonie devant le monument aux morts
Renseignements : 04 90 45 46 18

20 mai à 21h

Spectacle musical avec Christelle Loury
Soirée OMC - Tarif 14€ / 10 € - Auditorium René Bartoli
Renseignements et réservations : 04 86 64 18 88

20 et 21 mai

Exposition des activités artistiques de l'EMMAD
20 mai de 15h à 19h (vernissage à 18h)
21 mai de 10h à 17h
Salle Deydier Avon - Renseignements : 04 90 42 69 00

21 mai 9h – minuit

Trophée du Castellas
Raid sportif en colline - Participation 15 €/personne
Renseignements : 04 90 45 46 14

21 mai à 10h

Atelier carte à planter (5-9 ans)
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Renseignements et inscriptions : 04 90 42 56 09

4 juin – 15h30, 17h30 et 20h30

Spectacles de fin d'année de théâtre de l'EMMAD
Auditorium René Bartoli
Renseignements : 04 90 42 69 00

12 juin de 8h-19h

Premier tour des élections législatives

19 juin de 8h-19h

Deuxième tour des élections législatives

24 juin à 20h30

Gala de musique de l'EMMAD
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements : 04 90 42 69 00

25 juin à 20h

Gala de danse de l'EMMAD « Le temps d'une vie »
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements : 04 90 42 69 00

Du 26 au 29 août

Fête de Sainte Rosalie
Programme à venir